

Enseignement Supérieur et Recherche - Attribution de subventions aux associations étudiantes

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 1999, les deux subventions suivantes :

Bénéficiaires	Somme attribuée en 1998	Montant de la subvention sollicitée en 1999	Somme proposée en 1999
UNEF-ID* 57, quai Veil Picard - 25000 Besançon	2 000 F	3 000 F	2 000 F
Radio-Campus** 7, rue Laplace - 25004 Besançon Cedex	-	30 000 F	19 000 F

* L'UNEF-ID réalise un guide gratuit de l'étudiant bisontin tiré à 4 000 exemplaires, véritable outil d'information et d'intégration des nouveaux étudiants bisontins : on y découvre le monde étudiant et ses réalités (assiduité, modalités d'examens, etc.), mais aussi tous les lieux de vie, de détente et de culture qu'il est bon de connaître. La rubrique «Besançon, ville étudiante» permet de découvrir les bibliothèques, théâtres, musées et bars branchés.

** Radio-Campus obtient un auditoire de plus de 2 000 auditeurs par jour. 60 étudiants se mobilisent pour l'animation. L'attribution d'une fréquence définitive est attendue pour la présente année universitaire. De nouvelles charges pèseront alors immédiatement sur Radio-Campus : charges d'investissement pour augmenter la puissance d'émission de 100 à 500 W, charges de fonctionnement relatives à une année entière de fonctionnement, peut-être nécessité d'un pont hertzien et d'une location de site d'émission. Il apparaît donc justifié d'aider cette radio étudiante à passer le cap difficile de la première année d'émission sur fréquence définitive, par une subvention exceptionnelle, en complément de la subvention allouée normalement aux radios locales.

Ces subventions, pour un montant total de 21 000 F, sont à prélever sur les crédits inscrits au BP, chapitre 92.23.6574, service 10000, abondés par un virement de 12 000 F du compte 92.23.65731, service 10000.

Le Conseil Municipal est invité à adopter ces propositions.

«**M. LE MAIRE** : Nous verrons tout à l'heure que Radio-Campus aura aussi de la part du Service Communication une subvention de 15 000 F, ce qui correspond un petit peu à ce qui est demandé. C'est une radio qui démarre bien et qu'on doit continuer de soutenir.

M. BONNET : On n'a jamais vu le guide fourni par l'UNEF-ID pour lequel on lui attribue régulièrement une subvention. On peut donc s'interroger.

M. LE MAIRE : Besançon Ville Etudiante ?

M. BONNET : Oui car lorsqu'on vote une participation pour l'édition d'une revue, souvent les Conseillers en ont un exemplaire.

M. VOUILLOT : C'est parce que vous ne fréquentez pas assez le campus, Monsieur BONNET. Mais je tiens le guide en question à votre disposition à la fin de la séance.

M. LE MAIRE : Il serait bon quand même qu'effectivement les Conseillers Municipaux puissent en avoir un exemplaire.

M. VOUILLOT : Je n'ai rien contre mais si on se met à distribuer des exemplaires à chaque fois qu'on donne 2 000 F de subvention à quelqu'un, on risque de couler sous les documents, mais sur le principe je n'ai absolument rien contre.

M. LE MAIRE : On augmentera la subvention dans ce cas-là. Monsieur BONNET est satisfait ?

M. BONNET : Je m'abstiens jusqu'à ce que je l'aie vu (rires)».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Enseignement, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité moins cinq abstentions.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.